

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2019

---

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1393)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CD396

présenté par  
Mme Yolaine de Courson, rapporteure  
à l'amendement n° CD|310 du Gouvernement

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 3 de cet amendement, après le mot :

« aménagement »,

insérer les mots :

« , ainsi que des personnalités qualifiées, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à inclure des personnalités qualifiées - qui pourraient être, par exemple, un géographe, un économiste, un urbaniste... - dans le collège des membres du conseil d'administration ayant voix consultative.